



Une association qui coordonne un voyage n'est pas une agence de voyages

Fiche pratique publié le 10/10/2017, vu 1472 fois, Auteur : Assistant-juridique.fr

Lorsqu'une association coordonne un voyage dont elle confie l'organisation à une agence de voyages et qu'elle n'en tire aucune rémunération, elle ne peut être considérée comme responsable en cas d'accident lors dudit voyage.

La Cour de cassation vient de rappeler en l'espèce que la perception d'une rémunération par l'association incombait à celui qui s'en prévalait et que le fait que l'association soit la structure qui ait encaissé les montants liés à un voyage et ses excursions ne prouvait en rien qu'elle en ait retiré une rémunération. Cour de cassation, chambre civile, 22 juin 2017, n° 16-14035.

En l'absence de preuve de rémunération pour l'organisation du voyage, on ne peut donc rechercher la responsabilité de l'association au sens de l'article 211-16 du code du tourisme.

[Immatriculation tourisme et associations](#)

Articles sur le même sujet :

- [Obtenir une subvention pour son association](#)
- [Recevoir des dons](#)
- [Organiser une loterie associative](#)
- [Organiser un spectacle ou un concert](#)
- [Organiser une manifestation sportive](#)
- [Ouvrir une buvette](#)

- [Facture impayée : réussir à se faire payer](#)
- [Rémunérer les dirigeants d'une association](#)

- [Voyage en groupe : règles à respecter](#)
- [Voyage en groupe : les assurances](#)
- [Séjour avec des mineurs : formalités](#)
- [Séjour avec des mineurs : encadrement](#)
- [Compétition sportive en intérieur : formalités](#)
- [Compétition sportive en extérieur : formalités](#)
- [Spectacle : formalités à respecter](#)
- [Loterie, tombola et lotto : formalités](#)
- [Buvette ouverte au public : formalités](#)
- [Foire à tout : formalités](#)
- [Les activités régies par des dispositions particulières](#)
- [Questions/Réponses : les activités](#)
- [Une assurance est-elle obligatoire ?](#)

- [Assurance des activités](#)
- [Assurance du local et du matériel](#)
- [Assurance des véhicules](#)
- [Assurance du personnel](#)